

Equipe d'animation pastorale (EAP)

Père Justin Bationo.

Isabelle, Malia, Hervé, Thyra, Marie-Lys, Vincent

C'est une équipe de chrétiens qui collaborent à l'exercice de la charge pastorale du curé ou d'un prêtre modérateur. Dans un secteur pastoral, l'équipe participe étroitement à la mission de l'Eglise locale dans la fidélité aux orientations diocésaines. Elle s'efforce avec le curé, de décider, de mettre en oeuvre et de coordonner les activités habituelles ou exceptionnelles de la paroisse.

Définition : Equipe d'animation pastorale (EAP) – Église catholique en France

Les Points concrets de l'exercice de la mission de l'EAP :

- ? Réunir une assemblée paroissiale régulièrement mais aussi si des circonstances « extraordinaires » s'y prêtent.
- ? Favoriser les liens fraternels au sein de la paroisse par divers movens
- S'assurer que chacun puisse rejoindre une fraternité évangélique
- Des rencontres conviviales, tissu d'une véritable vie paroissiale (repas, sortie...) et une présence au sein des fêtes et rassemblements dans les communes et quartiers
- Des temps de réflexion et de débat en lien avec l'actualité (art. 114 et 219 du synode 2005)
- ? Constituer et mettre en place les équipes relais qui seront à l'écoute de la vie locale et seront des liens entre les chrétiens et tous les habitants. Les communautés locales sont des lieux à privilégier et à encourager. L'EAP veillera à ce que les informations circulent entre les relais et les différents services.
- ? Veiller au dynamisme missionnaire de la paroisse
- Par le biais de divers services : la pastorale des jeunes, la catéchèse, la solidarité, le soutien des malades, tout en s'assurant que les diverses équipes soient renouvelées régulièrement.
- Par le souci de la mise en œuvre des axes missionnaires définis en conseil pastoral de doyenné. Être attentive à la vie liturgique et sacramentelle, en lien avec les orientations diocésaines.
- Des équipes d'accompagnement doivent assurer l'écoute, l'accueil, la préparation et participer à la célébration du sacrement demandé dans la mesure du possible (baptême, première communion, confirmation, réconciliation, ordination, sacrement des malades).
- Par rapport aux sépultures, l'EAP veillera à la constitution d'équipes d'accompagnement au deuil. Elle aura le souci de la formation et de l'accompagnement de ces équipes (Cf. orientations diocésaines 1997).
- ? S'assurer de l'état des finances, de la vie matérielle de la paroisse, en lien étroit avec le conseil économique : service d'accueil, permanence, équipe d'entretien, salariés, prêtres, travaux de rénovation des bâtiments, initiatives de solidarité (en lien avec les instances diocésaines compétentes).
- ? Encourager les uns et les autres à prendre divers engagements, à suivre les diverses formations (récollections, école de la foi...).
- ? Se réunir toutes les deux ou trois semaines.

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 27/10/2025 -

https://charente.catholique.fr/grand-angouleme/paroisses/saintroch-sacrecoeur/eap/